

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/>

Date d'obtention : 2021-07-05 19:39:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a 4 étapes préliminaires: Étape 1: Parler à l'auteur du signalement et à la victime; les soutenir durant le processus; leur faire sentir qu'ils font partie de la solution. Étape 2: Évaluer l'incident en posant des questions sans porter de jugement, sur un ton réconfortant; remplir la grille d'évaluation de l'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Étape 3: Vérifier l'information en demandant à la jeune victime s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident; vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués ou des témoins de l'incident et compléter avec eux la grille d'évaluation de l'incident; parler aux autres jeunes impliqués seul à seul et faire valoir l'importance de rétablir la vie privée de la jeune victime en leur demandant de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes. Avant l'étape 4: à la lumière des informations obtenues, dans le cas où l'école estime que les activités pourraient être malveillante et de nature criminelles, elle doit contacter le service de police et ne pas parler au jeune instigateur. Étape 4: parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits et veiller à protéger les élèves qui ont fournis des informations. Les explications du jeune instigateur aideront à mieux comprendre l'intention de son geste. Avec les renseignements recueillis aux étapes préliminaires 1 à 4, l'école sera mieux outillée pour déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Après avoir suivi les 4 étapes de la méthode SEXTO en prenant le soin de compléter les grilles d'évaluation auprès des jeunes impliqués, diverses options s'offrent à nous dépendant si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante. S'il s'agit d'un cas d'un acte impulsif, le service de police nous conseille de nous référer au Guide pour les écoles du Centre canadiens de protection de l'enfance qui accompagne la trousse ainsi qu'aux politiques, règles et lignes directrices en place avant de décider de la suite des choses dans une situation donnée. Important de consulter les politiques ou les règles de l'établissement pour déterminer s'il y a infraction aux règles de l'établissement. Examiner aussi les dispositions du Code criminel incluses dans la trousse. S'il semble que la situation pourrait impliquer l'usage, la possession ou la diffusion de pornographie juvénile, envisager et confisquer temporairement le ou les appareils électroniques en cause afin d'arrêter la diffusion des images. Le cas échéant, le ou les appareils devront être éteints par les élèves et placés dans des sacs scellés en présence des élèves concernés. Une fois l'intervention complétée, communiquer avec le policier chargé d'intervenir par son service. À tout moment au cours d'intervention, si l'information recueillie laisse croire que les activités sont de nature malveillante, informer immédiatement le policier chargé d'intervenir par son service. Dans les meilleurs délais, important de communiquer avec les parents de la jeune victime, du jeune instigateur et des autres jeunes impliqués et leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir, le cas échéant. Étapes à suivre dans le cas d'un acte malveillant: Consulter notre service de police dans les plus brefs délais. Celui-ci prendra charge de la suite des procédures; déterminer avec le service de police quand et comment informer les parents du jeune investigateur et des autres personnes concernées. Dans tous les cas où les activités sont de nature criminelle, qu'il s'agisse d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant, il est essentiel d'informer le service de police de notre intervention. Afin de respecter la confidentialité, il est primordial de limiter les discussions au strict minimum et de demander aux parents de ne pas ébruiter l'affaire pour protéger la jeune victime, les autres personnes impliquées ainsi que leur vie privée

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Primordial de ne pas se limiter à la collecte d'informations. Il est important de vérifier si les jeunes victimes sont à risque et de voir qu'elles seraient les meilleurs façons de les soutenir. Chaque étape a son lot de subtilités. Important de rester bien campé dans notre rôle d'intervenant, c'est-à-dire de ne pas tomber dans un rôle d'interrogateur ou d'enquêteur. Ne pas porter de jugement, être rassurant pour la victime et pour les personnes impliquées favorisant ainsi l'ouverture de ceux-ci. Important d'agir rapidement pour éviter la diffusion des photos ou vidéos, il s'agit d'une situation d'urgence. Important de préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués en ne divulguant aux médias, ou à tout autre personne, aucune information concernant un événement qui pourrait permettre de les identifier par leur groupe d'âge, leur genre, leur nationalité. leur école ou de quelque manière.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf